



COMPOSTONS

Composter est une technique simple qui permet de transformer les **déchets de cuisine et de jardin** en engrais naturel, comparable à l'humus. Cette action, facile à mettre en œuvre, est le meilleur moyen de réduire sa poubelle !

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023

→ *les déchets alimentaires ne devront plus être mis dans les poubelles. Préparons-nous dès aujourd'hui.*

50 kg par habitant : C'est la quantité de déchets organiques compostables par an et par habitant. «En compostant, ma poubelle ne sent plus mauvais, elle est moins lourde et je la vide moins souvent. »

Vous êtes un particulier et vous avez un jardin...

Vous pouvez faire votre compost en déposant vos déchets de cuisine en tas, à même le sol, ou en utilisant un composteur. Vous pouvez en fabriquer un vous-même avec des palettes, par exemple. Vous n'êtes pas bricoleur ? Pas de problème : le SIPOM **met gratuitement à votre disposition** un composteur individuel, et un seau.

Appartement sans jardin : la solution est le lombricomposteur...

Il existe une alternative « hors sol » : le lombricompostage. Vous pouvez en réaliser un vous-même, à partir de caissons en polystyrène (chez le poissonnier) ou en plastique. Le SIPOM propose également des lombricomposteurs.

Que faire du compost ?

Vous pouvez l'utiliser pour le potager, les parterres de fleurs, les arbres et arbustes, les nouvelles plantations, les plantes d'intérieur, ...

Les composteurs et lombricomposteurs sont mis à disposition **gratuitement**, réservez le vôtre par téléphone 05 62 71 22 83 ou par mail animateurs@sipom.fr ou par l'intermédiaire du site internet www.sipom.fr.

Nous prenons vos coordonnées, une personne du service animation vous contacte pour prendre un RDV d'installation.

Pour toutes informations :

SIPOM de Revel – 19 Avenue Marie Curie – 31250 REVEL
05 62 71 22 83 – animateurs@sipom.fr

